

Un changement aux phosphates de mercure de la position 28.52 de tout autre produit de la position 28.52 ou de toute autre position, sauf de la sous-position 2835.29;

Un changement aux polyphosphates de mercure de la position 28.52 de tout autre produit de la position 28.52 ou de toute autre position, sauf de la sous-position 2835.39;

Un changement aux carbonates de mercure de la position 28.52 de tout autre produit de la position 28.52 ou de toute autre position, sauf de la sous-position 2836.99;

Un changement aux cyanures ou oxycyanures de mercure de la position 28.52 de tout autre produit de la position 28.52 ou de toute autre sous-position, sauf de la sous-position 2837.19;

Un changement aux cyanures complexes de mercure de la position 28.52 de tout autre produit de la position 28.52 ou de toute autre position, sauf de la sous-position 2837.20;

Un changement aux fulminates, cyanates ou thiocyanates de mercure de la position 28.52 de tout autre produit de la position 28.52 ou de toute autre position, sauf de la sous-position 2842.90;

Un changement aux chromates ou dichromates de mercure de la position 28.52 du dichromate de potassium de la sous-position 2841.50, de tout autre produit de la position 28.52 ou de toute autre position, sauf de tout autre produit de la sous-position 2841.50;

Un changement aux sels doubles ou complexes de mercure de la position 28.52 des aluminosilicates de constitution chimique non définie de la sous-position 2842.10, de tout autre produit de la position 28.52 ou de toute autre position, sauf de tout autre produit de la sous-position 2842.10;